



Institut Supérieur d'Ostéopathie
57, rue Salvador Allende
« Le Caducée » - Parc Eurasanté
59120 LOOS
☎ 03.20.86.77.91

Diplôme Universitaire

Clinique d'Occlusodontie et d'Equilibre Corporel

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année universitaire 2011 - 2012

A retourner à l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de Lille avant le 16 septembre 2011

Photo à coller
par le candidat

Renseignements administratifs

(Partie à remplir par le candidat)

Intitulé du diplôme demandé :

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE CLINIQUE
D'OCCLUSODONTIE ET
D'EQUILIBRE CORPOREL**

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone fixe/...../...../..... Téléphone portable/...../...../.....

Date de naissance/...../..... Lieu

Nationalité Situation familiale

Diplôme(s) obtenu(s) Date d'obtention/...../.....

Situation professionnelle actuelle

Adresse professionnelle

.....

Téléphone professionnel/...../...../..... Date d'installation/...../.....

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- 1 photo d'identité (à coller sur le recto de ce document),
- 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- 1 photocopie authentifiée du diplôme de Chirurgien Dentiste, de Stomatologiste, d'Ophthalmologiste, d'Orthoptiste ou d'Ostéopathe DO,
- 1 attestation de la DRASS d'autorisation à user du titre d'Ostéopathe, pour les Ostéopathe DO,
- Une lettre de motivation adressée au responsable du DU,
- 1 curriculum vitae détaillé des études suivies,
- Les copies authentifiées des diplômes obtenus dans d'autres disciplines et/ou les stages de formation post-universitaire préalablement suivis,
- L'attestation de fonctions exercées actuellement,

L'inscription se faisant auprès de deux Facultés, vous devez effectuer également votre pré-inscription auprès de la Faculté de Chirurgie Dentaire de LILLE II pour être considéré comme définitivement inscrit, après acceptation du dossier par les responsables du DU.

Le montant est fixé à 3000 Euros (1500 € auprès de la Faculté de Chirurgie dentaire et 1500 € à l'Institut Supérieur d'Ostéopathie). Cette somme comprenant les frais d'inscription et les droits de bibliothèque, elle doit parvenir aux facultés respectives avant le 15 octobre de l'année universitaire en cours. En cas d'absence ou défection d'un candidat, les frais d'inscription ne sont pas remboursés pour quelque motif que se soit.

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. Les candidats seront avisés par courrier de leur admissibilité.

Fait à le/...../

Cachet et signature